



Communes forestières  
Fédération nationale

Jean-Claude MONIN  
Officier de la Légion d'Honneur  
Maire de St-Jean-d'Arvey (Savoie)

Paris, le 14 mars 2012

Monsieur Guy VASSEUR  
Président de l'Assemblée permanente  
des Chambres d'agriculture  
9 avenue Georges V  
75008 PARIS

N/REF: 12\_0159\_COFORGE\_YL\_JCM

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier du 27 février 2012.

Même s'il ne peut s'agir d'un droit de réponse au sens de la Loi, je ferai bien volontiers état de la position du président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture dans le prochain Cofor-info.

Toutefois, je rappellerai la position de la fédération nationale des communes forestières :

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance liant l'Etat, l'ONF et les communes forestières pour la période 2012/2016, nous nous sommes engagés à conduire des actions pour mobiliser 200 000 mètres cubes de bois supplémentaires chaque année, c'est-à-dire 3 millions de mètres cubes en plus sur la période.

Pour y parvenir, il faut convaincre les maires et, au-delà les habitants des communes concernées. Vous, le savez, l'acceptabilité sociale de l'exploitation forestière est de plus en plus difficile à obtenir et la Fédération nationale des communes forestières doit développer ses actions d'information et de formation en direction des élus. J'ai bien noté que vous trouvez normal que les chambres d'agriculture proposent une offre de formation aux communes forestières. J'imagine aisément quelle serait votre réaction si notre fédération proposait des actions de formation aux agriculteurs dans le domaine de la gestion forestière.

De multiples plans de mobilisation des bois au cours de ces dernières années n'ont donné aucun résultat et je crains, hélas, qu'il n'en soit de même pour les PPRDF.

C'est en forêts communales que se situent les quantités de bois le plus facilement mobilisables si nous savons convaincre les maires, représentants de la commune détentrice du patrimoine forestier mais aussi acteurs du développement local.

Dans le cadre des politiques territoriales initiées par notre fédération, en particulier les chartes forestières de territoire, les élus peuvent jouer un rôle d'entraînement vis-à-vis des propriétaires privés.

Il ne nous paraît pas légitime que sur les 6 millions d'euros payés par les propriétaires forestiers publics au titre de la taxe additionnelle au foncier non bâti sur les propriétés forestières, il n'en revienne que 900 000 à la forêt publique au travers des 5% que l'APCA reverse à la FNCOFOR.

Au travers du contrat, nous avons été contraints d'accepter une diminution des effectifs de l'Office National des forêts de près de 700 agents et avons consentis à ce que les communes paient une taxe nouvelle de 2 euros par hectare de forêt gérée. La diminution du nombre d'agents patrimoniaux de l'ONF constitue une difficulté supplémentaire pour la mobilisation des bois et dans le même temps nous observons que les chambres d'agriculture créent des emplois de « techniciens forestiers ». C'est difficilement compréhensible pour les maires et plus encore pour les agents de l'ONF.

En 2008, un compromis avait été trouvé entre le Président Luc Guyau, le président des forestiers privés Henri Plauche Gillon et moi-même. Il prévoyait notamment un accroissement à 9% du montant des versements effectués par l'APCA à la FNCOFOR. Le conseil d'administration de l'APCA n'a pas accepté ce compromis.

J'ai bien compris que le Gouvernement ne voulait pas revoir les modalités de répartition du montant de la taxe additionnelle. Il reviendra donc à la majorité issue des élections législatives du mois de juin de se prononcer sur ce point. Nous ne manquerons pas de faire valoir notre point de vue.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Claude MONIN

Président

